

DÉPARTEMENT

Du  
RHÔNE

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 27  
Présent(s) : 27  
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE MILLERY**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 4 juin 2020**

**Le 4 juin 2020**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 29 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

*Étaient présents* : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique, DELAFOSSE Loïc

*Formant la majorité des membres en exercice*

*Secrétaire* : M. BUGNET Jean-Marc

Tampon visa de la  
Préfecture

**N°37-2020 – Désignation des représentants de la commune auprès du relais d'assistantes maternelles intercommunal Charly, Millery et Vourles (RAMI)**

Rapporteur : Madame le Maire

Vu les statuts du Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal Charly, Millery, Vourles.

Considérant qu'il convient de désigner 3 représentants du conseil municipal auprès du conseil d'administration du RAMI,

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de 3 représentants auprès du conseil d'administration du RAMI.

Mme le Maire procède à un appel à candidatures. Sont candidates :

- Mme Evelyne ROGNARD
- Mme Marie-Josèphe JOUBERT
- Mme Evelyne FAVETTA

**Le Conseil municipal, après avoir décidé de procéder à cette désignation sous forme de scrutin public (délibération n°25-2020), décide, à l'unanimité, par 27 voix :**

- **DE DESIGNER** comme représentants du conseil municipal auprès du conseil d'administration du RAMI Mme Evelyne ROGNARD, Mme Marie-Josèphe JOUBERT, Mme Evelyne FAVETTA
- **Notification de la présente délibération sera faite auprès du RAMI**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures des membres présents*

*Extrait certifié conforme*

Le Maire,

**Françoise GAUQUELIN**



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 8 juin 2020

Et publication 9 juin 2020

Le Maire

**Françoise GAUQUELIN**

